

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

17 février 2026

DATE D’AFFICHAGE

17 février 2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L’AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 3 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s’est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, Mme DESBOIS, M. DEGOULET, M. FIMIEZ, Mme GUYON, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER.

Absents excusés :

Mme DEMAYA donne procuration à M. Franck BARRIER

M. CHAUFOUR donne procuration à M. FIMIEZ

Absent non excusé :

Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025 (Commune, Multiservices et Panneaux photovoltaïques)

Délibération DE01-03032026B

Compte Financier Unique Multiservices 2025 :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l’article L.2121-5, L.2121-21 et L.2121-29 relatif à la désignation d’un représentant autre que le maire pour présider au vote du Compte Financier Unique et aux modalités de scrutin pour les votes de délibération,

Vu l’arrêté du 29 décembre 2014 modifié relatif à l’instruction budgétaire et comptable M57 applicables aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu le décret du 26 mars 1993 pris pour application des articles 13, 15, 16 de la loi 92.125 du 6 février 1992 relatifs à l’Administration Territoriale de la République,

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Multiservices,

Considérant que le CFU se substitue au Compte Administratif de l'ordonnateur et au Compte de Gestion du comptable, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Section de fonctionnement

Dépenses

19 536,08 €

Report du déficit	10 014.12 €
Charges à caractère général	2 610.00 €
Autres charges de gestion courantes	0.00 €
Charges financières	6 911.96 €

Recettes

14 390,05 €

Autres produits de gestion courante	11 087.20 €
Produits spécifiques	3 302.85 €

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT

5 146,03 €

Section d'investissement

Dépenses

884 016,43 €

Solde d'exécution de la section d'investissement	307 813.28 €
Emprunts et dettes assimilées	4 604.13 €
Immobilisations corporelles	0,00 €
Immobilisations en cours	571 599.02 €

Recettes

453 858,80 €

Subventions d'investissement	453 858.80 €
Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
Immobilisations incorporelles	0.00 €
Immobilisations corporelles	0.00 €
Immobilisations en cours	0.00 €

DÉFICIT D'INVESTISSEMENT

430 157,63 €

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 10 février 2026

Vu les directives de Mme TARNAUD de la Trésorerie de Sablé sur Sarthe,
conseillère aux décideurs locaux,

**A l'issue de cette présentation, hors présence et hors vote de Madame le Maire,
le Conseil Municipal :**

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Multiservices ;
- Décide d'affecter la somme de 430 157,63€ au compte 001 en dépenses de la section d'investissement et 5 146,03€ au compte 002 en dépenses de la section de fonctionnement du budget primitif 2026
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

après en avoir délibéré, par 12 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 5 mars 2026

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Fabien LECERF

